In au. . . . . . . . . 30 fr. Sis mois . . . . 16 Trois mois . . . . . 8

ad enposte t significada S x mois . . . . . . . 18 Trois mois . . . . 10

on s'abonne : A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS,

Chez DONGREL et BULLIER,

Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# 

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. 2. 40 c. Réclames, — . . 30 Faits divers, — . . . 75

RESERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication désinsertions reçues et même payées s'ut restitution dans ce dernier cas? Et du droit de modifier la rédaction

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits deposés no

sont pas rendus.

On mabonne: A PARIS, Get MR. BAYAS-LAFFITE at Co., Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. - L'abonnement dolt être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Novembre 1875.

Chronique générale.

L'événement très-important de la journée de samedi a été le dépôt, fait par M. Bardoux, d'un projet de loi fixant au 45 décembre la nomination des 75 sénateurs à vie et la dissolution de l'Assemblée, au 23 janvier les élections sénatoriales, et au 27 février les élections législatives. L'urgence a été demandée; mais il ne sera statué sur cette demande qu'après le vote de la loi élec-

L'amendement Rive a eu le même sort que celui de MM. Jozon et Rolland; il a été rejete par 381 voix contre 303.

Le Journal officiel publie une note officielle qui, parlant de réunions récentes, qui furent privées seulement de nom, et où l'ordre, la société et les lois ont été atlaquées, dit que le gouverneur de Paris, sur l'avis du conseil des ministres, a résolu d'user désormais des pouvoirs que lui donne l'état de siège pour empêcher le renouvellement de tels abus et interdire toute réunion de nature à exciter le désordre.

issee

haque

HIBR-

s par

té-

me-

ile ou

de 2

je qui

évral

pris

elivre

les

juger

arma-

fr.

Le gros événement du jour est la cession faite par le vice-roi d'Egypte, au gouvernement anglais, de 177,000 actions du canal de Suez, moyennant quatre millions de livres sterling (400 millions de francs), qui constituent presque la moitié de la propriété du canal.

M. Schneider, ancien président du Corps législatif, est mort samedi à Paris.

ques années après 1830 qu'il devint, avec son frère, gérant de l'établissement métallurgique du Creusot. Il fut elu député en 1845, par le département de Saône-et-Loire, et en 1851 fit partie du cabinet « de transition » comme ministre de l'agriculture et du commerce. Il fut de nouveau élu en 1852, au Corps législatif, dont il devint un des vice-présidents en 1857 et 1863.

Depuis 1867, M. Schneider avait été nommé par l'empereur, à l'ouverture de chaque session, président du Corps législatif. Il donna sa démission en 4869, à la suite de la nomination de M. Jérôme David, viceprésident, au grade de grand officier de la Légion-d'Honneur, mais il la retira sur une lettre de l'empereur.

Quand la Chambre eut recouvré le droit d'élire son président, M. Schneider fut rappelé à ces fonctions à une très-forte majorité.

M. Schneider ne sera pas enterré à Paris, quoiqu'il soit décédé en son hôtel de la rue Boudreau. Son corps sera transporté au Creuzot, où seront célébrées les funérailles mardi matin.

Voici, paraît-il, quel serait l'ultimatum du centre droit, pour la nomination des 75 sénaleurs:

Vingt siéges seraient accordés au centre gauche; dix à la gauche républicaine, au sein de laquelle on choisirait notamment: MM. Duclerc, Victor Lefranc, Vacherot, Marc Dufraisse. Quant à l'union républicaine, elle serait complétement exclue. Les quarante-cinq sièges restés vacants seraient partagés entre les groupes de la droite, au prorata de leur importance numérique.

Le centre gauche a péremptoirement refusé de traiter sur ces bases. Il estime que l'Union républicaine ne doit pas être sacrifiée et que tous les éléments, sans exception, de la majorité du 25 février, doiventêtre représentés dans la liste des 75 séna-

C'est là une prétention qui ne peut pas ne

pas être admise par la fraction du groupe Lavergne qui se rapproche le plus du centre gauche, et on croit savoir, en effet, que les députés les plus libéraux de la réunion Lavergne sont décidés à voter pour la plupart des noms qui figureront sur la liste de

Le discours de Belleville est encore l'ojet des conversations dans les couloirs. On critique violemment les mesures tardives prises par M. Buffet.

Le Gaulois, l'Ordre et le Pays ont été saisis jeudi soir pour avoir publié le discours que M. Paul Granier de Cassagnac avait prononcé dans une réunion privée à Belleville.

Le discours était connu depuis deux jours ; le Gaulois l'a publié avant même le Pays, dont M. de Cassagnac est le rédacteur en chef. La police n'a opéré sa saisie qu'à sept heures du soir, après le départ des courriers, et lorsque la vente sur la voie publique était terminée par les journaux du matin et déjà fort avancée pour les journaux du soir.

Nous n'avons pas à nous prononcer de nouveau sur ces mesures; nous avons assez souvent exprimé notre opinon à cet égard. Mais les journaux bonapartistes auraient tort de se plaindre. Ils ont eu le temps de faire tout le bruit désiré autour de la harangue de Belleville; ils ont pu, pendant deux jours, vaquer librement aux soins de leur propagande, et les brèves sentences de l'état de siége ne les ont pas atteints.

C'est là un précédent qu'il nous paraît utile de noter dans l'intérêt général de la presse menacée de rester soumise au régime de l'état de siège; car il nous souvient qu'il fut un temps où le gouvernement réfléchissait moins avant de frapper, et où il frappait plus fort. M. de Fourtou n'a pas dé-libéré avant de suspendre l'Union, entre

Pour être justes, nous devons constater que l'Ordre, le Gaulois et la Liberté ont fait

quelques réserves sur certains points du discours de Belleville; le Soir est le seul journal bonapartiste qui blame les tendances de M. Paul Granier de Cassagnac, et lui reproche « de caresser les mauvais instincts de la foule et de lui faire entrevoir une terre de Chanaan qu'elle ne peut atteindre qu'après une révolution. »

OBSERVATION DU DIMANCHE. Service dans les gares de marchandises.

La Gazette du Midi, journal de Marseille, vient de publier, sur l'intéressante question de la fermeture des gares de marchandises le dimanche, une note aussi recommandable par la force des considérations qui y sont développées que par les intentions qui l'ont inspirée. Elle a pour auteurs un groupe de catholiques marseillais.

Cette question à déjà été agitée de divers côtés. Les chambres de commerce de Lyon et de Montpellier, l'une après l'autre, ont sollicité le ministre des travaux publics d'adopter la mesure dont il s'agit, et qui rentre entièrement dans ses attributions. Plusieurs associations catholiques, à l'exemple, il faut le dire, d'une société protestante suisse, l'ont réclamée hautement.

La presse catholique ne saurait déployer trop de zèle et de persévérance à seconder ses efforts et à se faire l'écho des plaidoyers en faveur de cette règlementation. Neus ne voyons pas de moyen plus efficace et, en même temps, plus facilement applicable d'obtenir un premier et important succès pour la grande cause du repos dominical.

Tandis que dans les pays les plus industrieux, l'Angleterre, l'Allemagne, les Etats-Unis, l'exploitation des chemins de fer cesse presque entièrement le dimanche, tout se passe, ce jour-là, dans nos gares et sur nos lignes ferrées, comme les autres jours. Il n'y a de différence que l'heure de la fermeture des gares de petite vitesse, où la réception et la livraison des marchandises cesse à midi. Cela se traduit, en dépit du Concordat et de la loi, par la nécessité où sont réduits 180,000 ouvriers de vivre éloignés de toute pratique religieuse.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

#### LA MOUCHERONNE.

(Suite.)

Ces paroles tombèrent douloureusement sur le cœur de la Moucheronne, et elle regarda avec stupeur son enfant d'adoption. François Moucheron ne resta qu'un moment sous le coup de la surprise; puis, haussant de pitié les épaules, il dit à sa femme :

- Ne te chagrine pas, la mère, ce n'est pas lui qui parle, c'est le vin ; il se sera trouvé avec des vauriens qui l'auront fait boire; qu'il aille se mettre au lit, nous causerons demain.

- J'ai toute ma raison ce soir, répliqua sèchement le jeune ouvrier, et demain nous n'aurons plus rien à nous dire ; la preuve, c'est que je vous rapporte la clef du laboratoire.

- Tu yeux nous quitter?

- Le compagnon a besoin de savoir comment on travaille chez les autres.

- Tu ne le laisseras pas partir! s'écria la Moucheronne.

- Si fait, répondit le teinturier, maîtrisant son indignation; qu'il s'en aille, puisqu'il est assez lâche et assez ingrat pour vouloir déserter la maison où, pendant quatorze ans, il a eu sa part du pain de la famille. Je vais sur-le-champ lui règler son

- Ça ne presse pas tant que ça, répliqua Jean Bellavoine, impatient de se voir dehors; j'enverrai quelqu'un chercher ici mes nippes et mon dû.

Des qu'il fut sorti, la Moucheronne tout en larmes s'avança vers la porte pour le rappeler; son mari lui barra le chemin.

- Laisse-le aller chercher son malheur peutêtre ; d'ailleurs, quand il aura vu assez de pays, il nous reviendra.

Malgré le calme apparent de François Moucheron, sa nuit fut mauvaise, la Moucheronne n'en eut pas une meilleure. Sans doule cette bonne âme ne regrettait pas les soins maternels que, durant tant d'années, elle avait donnés à l'ingrat; mais elle s'affligeail d'en être si mal payée :

« Après tout, se dit-elle, je n'ai peut-être que ce que je mérite : Dieu me punit d'avoir aimé celui-là autant que mes propres enfants... »

Cette pensée l'amena à accepter la blessure faite à son cœur et à en souffrir sans se plaindre.

Quant au maître de Jean Bellavoine, il fut loin

de se montrer le lendemain aussi indifférent au départ de son élève qu'il avait semblé l'être la veille. Le pressentiment d'une trahison, à laquelle il n'avait pas songé d'abord, lui donna tour à tour le transport au cerveau pendant ses longues heures d'insomnie, et le cauchemar dans ses courts moments de sommeil.

« Ce misérable enfant que nous avons recueilli et à qui j'ai appris mon métier, pensa-t-il, n'a voulu me quitter que pour aller livrer à un antre le secret de mon père : c'est l'honneur de ma maison qu'il emporte, c'est le pain de mes enfants qu'il me vole ; à qui a-t-il été les vendre ? »

Bourrelé d'inquiétude, la tête en feu, la fièvre au sang, le brave homme en se levant hésitait entre deux partis à prendre : se meltre à la recherche du déserteur jusqu'à ce qu'il le rencontrât, et, lorsqu'il l'aurait trouvé, lui dire, s'il en était temps encore : « C'est l'appât du gain qui t'a fait partir : je comprends cela, je te pardonne. Reviens à la maison; tu n'y étais que le premier compagnon, tu y seras le second maître: je te fais mon associé en attendant que je te nomme mon gendre. » L'autre parti était plus violent : il n'allait à rien moins qu'à porter plainte en justice pour abus de confiance, et à faire condamner Jean Bellavoine comme voleur.

La première intention cadrait mieux avec la douceur naturelle de son caractère. Aussi, sa

femme, confidente de toutes ses pensées, n'eutelle pas de peine à lui persuader que c'était à celle-ci qu'il devait s'arrêter. Elle ne mit qu'une restriction dans les avantages qu'il se proposait d'offrir à Jean Bellavoine pour le décider à reprendre sa place dans la maison.

- Promets-lui qu'il sera ton associé, et même, s'il l'exige, signe cette promesse, dit la Mouche. ronne: mais ne lui parle pas de notre fille, nous ne sommes pas assez sûrs que celui qui a pu être pour nous un mauvais fils sera pour elle un bon

Le teinturier du Pecq croyait savoir où diriger ses recherches; il s'était rappelé que, par deux fois, déjà un confrère de Paris avait débauché des ouvriers de la maison Moucheron, dans le vain espoir d'apprendre de ceux-ci le fameux secret de la teinture en bleu.

Il se mit donc en route pour Paris; mais il n'était pas encore à la moitié du pont où, du pas de sa porte, la Moucheronne le suivait des yeux pour lui renouveler de loin son vœu de bonne chance, qu'il savait déjà que son voyage à Paris était inutile.

- C'est votre apprenti que vous allez chercher? lui dit un voisin, qu'il venait de rencontrer et à qui il avait brièvement raconté le départ de Jean Bellavoine; je peux vous dire où il est.

Et, la main tendue vers l'autre côté de la Seine,

Les auteurs de la note dont nous parlons, et qui n'est que l'heureux développement d'une pensée déjà souvent exprimée dans les congrès catholiques français, ne réclament pas que la France imite, du premier coup, les nations protestantes. Il ne serait pas sage de prétendre à bouleverser brusquement des habitudes établies. On se borne donc à demander que les gares de petite vitesse demeurent fermées toute la journée du dimanche.

Voici d'ailleurs la formule de la proposition dont les auteurs de la note se font les défenseurs :

- Les gares seront fermées les dimanches et pours fériés tant à la réception qu'à la livraison
- » des marchandises à petite vitesse. Les délais
- d'expédition scront augmentés de vingt-quatre
  heures, quand le jour qui suivra celui de la re-
- » mise en gare se trouvera être un dimanche ou un
- » jour férié. Les délais de livraison seront égale-
- » ment augmentés de vingt-quatre heures quand
- » le jour de livraison tombera un dimanche ou » jour férié. Dans ce dernier cas, le délai fixé pour
- » la perception des droits de magasinage sera » augmenté de vingt-quatre heures. »

Cette disposition modifierait l'article 13 de l'arrêté ministériel du 12 juin 1866, qui règle les heures d'ouverture et de fermeture des gares de marchandises

Cette mesure aurait pour résultat immédiat de rendre à 30,000 ouvriers la liberté d'observer le repos dominical; ses conséquences indirectes seraient plus considérables encore, car elle suspendrait tout le mouvement commercial dont les chemins de fer sont le centre.

Dans la séance de l'Assemblée nationale du 7 juin 1874, où fut discutée la proposition du baron Chaurand, relative au repos du dimanche, le ministre des travaux publics, M. Caillaux, fit observer que l'administration a les pouvoirs suffisants pour remédier aux principaux abus, notamment en ce qui concerne le service des gares de petite vitesse. Ce n'est qu'en raison de cette déclaration et des promesses qui l'accompagnèrent que l'Assemblée crut devoir rejeter, comme inutile, le projet qui lui était proposé.

Pourtant rien n'a été fait, et rien ne sera fait que sous la pression de l'opinion publique. Il faut donc s'adresser à celle-ci, comme l'ont fait les auteurs de la note insérée dans la Gazette du Midi, et la solliciter de se manifester, soit par les pétitions des Chambres de commerce, soit par la voie de l'initiative parlementaire.

De toutes les discussions qui ont eu lieu sur ce sujet, il résulte avec évidence qu'aucune objection à la mesure proposée n'est sérieuse.

Rien done ne s'oppose à son adoption; rien, si ce n'est une sorte de respect humain administratif, tenu en échec par les passions anti-religieuses.

Il faut aller au secours de cette faiblesse et stimuler une bonne volonté inerte ou chancelante, en rappelant à qui de droit qu'il est aisé de se défendre contre les criailleries athées sur tout ce qui touche à la liberté du dimanche. Il suffit de répondre à certains hommes qui se donnent pour si ardents apôtres de la dignité humaine et si chauds avocats de la diffusion des lumières et du bien-être des classes ouvrières, que la suppression forcée du jour de repos est un des moyens d'abrutissement les plus dangereux, et le plus scandaleux effet de la

doctrine inavouée de l'exploitation de l'homme par l'homme. — F. RENARD. (Union.)

E, SCIENCES, INDUSTRIE

Depuis quelques années, le prix de l'argent baisse constamment; la perte de l'argent lingot varie de 52 fr. à 60 fr. par mille francs en sous, du prix de l'argent monnayé (environ 5 4/2 à 6 p. 0/0), de telle sorte que l'homme qui possède un sac d'écus de mille francs ne possède en réalité qu'une valeur intrinsèque de 945 à 950 fr.

Cette baisse est préjudiciable au commerce en ce sens que si le négociant qui a besoin d'envoyer des espèces au dehors pour acheter des marchandises, envoie un sac de mille francs, ce sac de mille francs ne lui sera compté à l'étranger que pour 945 fr.; il perdra la différence. Elle est préjudiciable au pays en ce sens que son stock monétaire est déprécié d'autant, et que si jamais il veut démonétiser l'argent (et le fait est inévitable dans un avenir prochain), le Trésor perdra toute la différence.

Voulant y mettre un terme et faire indiquer, au moins indirectement, par l'Assemblée, quelles doivent être à l'avenir les bases de notre système monétaire, M. Clapier a présenté une proposition de loi qui a pour but d'adopter l'or comme étalon unique et de restreindre l'argent à l'usage des monnaies d'appoint.

La proposition de M. Clapier est ainsi conçue:

« La masse des écus qui seront frappés en France en 1876 ne pourra dépasser 60 millions de francs, y compris les bons de monnaie émis sur le contingent éventuel de cet exercice. Les délégués français ne pourront en aucun cas consentir à ce que la limite proportionnelle à cette somme soit dépassée par les puissances intervenues à la convention de 1865. »

#### Etranger.

PROCLAMATION DU ROI CHARLES VII.

A la veille des luttes suprêmes qui vont s'engager de nouveau dans le Nord de l'Espagne, Charles VII a voulu adresser à son armée une parole d'héroïque confiance.

Voici la traduction du texte officiel de la proclamation, envoyée de Durango aux volontaires de l'armée du Nord.

Rapprochée de la lettre à don Alfonso, on verra, par cette proclamation, que le roi est inébranlable dans le patriotisme qui a dicté cette lettre et dans la constance qui dicte la seconde. Le roi se montre plus calme et plus assuré que jamais de son triomphe.

A MON ARMÉE DU NORD.

#### « Volontaires !

» Je vous adresse ma parole sous l'impression d'une vive allégresse. L'heure si désirée par nous tous a sonné; nous sommes à la veille de grandes batailles.

» La révolution, commandée par un

prince rebelle de ma famille, va tenter son dernier effort pour nous subjuguer. Devant l'inutilité de tous les moyens auxquels ils ont eu recours, depuis les plus cruels jusqu'aux plus vils et plus hypocrites, nos ennemis prétendent aujourd'hui nous écraser sous le nombre de leurs bataillons. Ils ne connaissent pas notre force: des âmes avilies ne comprendront jamais le courage de la foi qui nous rend invincibles. Souvenez-vous du passé

» Le 2 mai 1872 je me présentais à vous, accompagné seulement de dix-huit hommes, qui pour toute arme n'avaient que leurs bâtons de montagnards: deux jours après vint le désastre d'Orequieta, et je repassai la frontière vaincu, mais non découragé; jamais je n'ai perdu la confiance en Dieu et en mon droit. Le 16 juillet 1873, j'entrai de nouveau en Espagne; vous étiez jaloux de combattre, et j'accourus pour combattre à vos côtés.

» Manera, Monte Jurra, Somorostro témoignèrent de votre indomptable valeur: les hauts faits d'Abarzua étonnèrent tout le monde. A Lacar, le prince rebelle dut fuir précipitamment et les ossements de ses soldats couvrirent nos collines. A Choritoquieta et à Lumbier vos bras se sont lassés de frapper; partout, ensin, la fortune vous a suivis comme une esclave soumise. Eh bien! à des cœurs ainsi éprouvés, il ne faut pas cacher la vérité: votre courage grandira à mesure qu'augmenteront les dangers.

» Madrid va déchaîner sur ces provinces cent mille, deux cent mille hommes peut-être. Qu'ils viennent! Avec des soldats comme vous on ne compte les ennemis qu'après la victoire. Qu'ils viennent! Leur féroce impétuosité se brisera contre vos poitrines comme les vagues de la mer en furie se brisent contre le rocher immobile. Nous aurons des jours terribles, des jours de suprême amertume. En avant! le triomphe défi-

Dans les moments d'épreuves, trempez vos âmes dans le souvenir de vos propres gloires et des gloires de vos ancêtres. Jamais il n'y eut en eux un semblant de faiblesse. Au commencement de la sanglante guerre contre le capitaine du siècle, les forteresses, la cour, les villes, tout était au pouvoir de l'envahisseur. Et cependant nos pères se levèrent sans armes et luttèrent jnsqu'à ce que les aigles françaises, blessées à mort, repassèrent les Pyrénées d'un vol chancelant pour aller mourir à Sainte-Hélène.

» L'Espagne entière fit tomber Napoléon. Vous seules, barrières de la révolution en Europe, vous avez, de la pointe de vos baïonnettes, renversé le trône étranger d'Amédée de Savoie, cette éternelle tache pour les monarchistes espagnols; la république athée, cet affront pour les cœurs catholiques; la dictature inepte, cette honte pour de fiers citoyens.

» Alphonse tombera de même. En vain la tempête révolutionnaire éclatera sur nos têtes : la foudre qui menace les édifices se brise impuissante contre l'aiguille qui les protége.

» Je suis calme, tranquille, inaltérable, comme il convient à un Espagnol, comme il convient à un soldat. Imitez-moi. Si les jours que je vous annonce viennent, prenez sans crainte le qu'importe des héros de 4808 : un revers ne sera que le prélude d'une lutte nouvelle. La constance, c'est la victoire.

Deux qui cherchent à vous faire faiblir, méprisez-les; ceux qui essaieraient de semer le doute et la méfiance, dénoncez-les à attendant l'henre du combat, sanctifiez votre cœur en l'élevant à Dieu pour qui nous combattons et qui, une fois de plus, étendra sa gueilleux ennemis.

ri El be de de M

res

sou

Loi

ava.

grai

mie: déla

voie ou à Il chen lérêt

Gene

verse

ehelt

truct

es in

Dom

Prop lers Ju Preve

erla

Suol

Lo

de ci

Des manœuvres malheureuses ont rendu stériles les fatigues de nos frères de Catalogne et du Centre; mais bientôt dans leurs abruptes montagnes résonnera de nouveau le cri de Desperta ferro et sur leurs sommets flottera de nouveau notre drapeau sans tache.

» Les autres provinces s'agitent pour nous aider, elles ont eu des preuves récentes de notre abnégation et de notre patriotisme.

» Volontaires, en avant! De grandes souffrances nous attendent: la faim, le froid, la nudité, la fatigue. Je les partagerai avec vous. Les grandes causes exigent d'immenses sacrifices. Mais nous vaincrons, je vous l'assure.

» Volontaires, par votre constance, vous sauverez les saintes croyances de nos pères, vous sauverez l'Espagne, vous sauverez la monarchie, vous sauverez nos antiques libertés.

» Volontaires, au combat! et pensez que si, vivants, la couronne des héros doit ceindre nos fronts, la palme glorieuse des martyrs couvrira la tombe de ceux qui mourront sur les champs de bataille en combattant pour leur Dieu, leur Patrie et leur Roi!

> » Votre roi et général, » CARLOS. »

» Quartier royal de Durango, 23 novembre 1875. »

#### Chronique Locale et de l'Ouest.

Décidément, nous sommes en plein hiver; depuis quelques jours, le froid est très-vif et le thermomètre descend souvent au-dessous de zéro. Hier matin, une légère couche de grésil avait blanchi nos toits. Nous disjons l'autre jour que la première neige de l'année avait paru mardi dernier à Saumur; le lendemain, elle est tombée, en Maine-et-Loire, à Pouancé et sur une partie du canton. Dans la ville même, elle a atteint par endroits une hauteur de 44 centimètres.

A Nantes, la neige, par moment assez épaisse, est tombée, avant-hier samedi, pendant toute l'après-midi.

La nuit suivante, elle a tombé en assez grande abondance pour étaler sur les toits le manteau blanc des hivers rigoureux, dit

il lui montra la maison de son concurrent.

A l'idée que c'était pour aller enrichir un rival, un ennemi, que son apprenti l'avait quitté, François Moucheron eut un éblouissement; il vit rouge, et fit rapidement quelques pas dans la direction qu'on lui avait montrée, en brandissant dans le vide son bâton de voyageur; mais aussitôt il s'arrêta chancelant, ses jambes se mirent à trembler si fort que son voisin fut obligé de le soutenir pour qu'il lui fût possible de marcher jusque chez lui, où il se laissa machinalement ramener.

Chemin faisant, il murmura d'une voix saccadée ces paroles hachées par la suffocation: « Je le tuerai! je le tuerai! »

Arrivé à son logis, il tomba lourdement sur une chaise en répétant une dernière fois : « Je le tuerai »; puis, affaissé sur lui-même, la tête courbée, les bras pendants, il demeura silencieux et comme anéanti.

Après qu'il eut appris à la Moucheronne, épouvantée de l'état de son mari, la cause de l'accident, le voisin lui dit en la quittant:

— Veillez bien sur votre homme quand les forces lui reviendront; car il est capable de faire un mauvais coup!

Ce n'est pas seulement à la femme du teinturier que le voisin dit cela, mais à tous ceux qu'il rencontra sur son chemin, les arrêtant pour leur raconter ce qu'il venait de voir et d'entendre; si bien que le jour même, dans tout le voisinage, on disait, non pas comme supposition: « François Moucheron est capable de faire un mauvais coup»; mais affirmativement: « Il fera un mauvais coup. »

Ce propos, qui traversa la Seine, arriva aux oreilles de Jean Bellavoine et le rendit fort inquiet.

Cependant, le lendemain, remis en possession de lui-même, grâce aux soins et aux exhortations de sa femme, le maître si indignement trahi en revint à sa première idée: la plainte en justice. Il dut y renoncer; car, ayant consulté à ce propos un ancien huissier de Paris retiré au Pecq, celui-ci lui fit observer que comme il ne pourrait fournir à l'appui de sa plainte ni contrat régulier, ni même une simple convention signée, son apprenti, que la reconnaissance pouvait seule retenir près de lui, serait indubitablement déclaré libre par le tribunal, l'ingratitude n'étant pas au nombre des crimes punis par le Code pénal de la justice humaine.

Convaincu qu'il ne gagnerait rien à poursuivre judiciairement l'ingrat, François Moucheron reprit son laborieux train de vie.

Si la maison où travaillait le déserteur eût été située ailleurs qu'à cet autre bout du pont qui lui faisait face, il eût sans doute, avec le temps, senti faiblir sa colère; mais comme il ne pouvait aller et venir dans son intérieur ou sortir de chez

lui sans que forcément son regard se tournât du côté de la rivière, cette vue renouvelait, aussi violente que le premier jour, sa juste indignation contre Jean Bellavoine. Il ne disait plus: « Je le tuerai! » mais il répétait à qui voulait l'entendre: « Ça ne peut pas être fini ainsi pour lui; bien sûr il lui arrivera malheur! »

Trois mois plus tard, cette prophétie, qu'on pouvait considérer comme une menace et dont quelques amis avaient eu soin d'informer celui qu'elle intéressait, fut accomplie.

Un jour, des terrassiers, qui travaillaient dès le grand matin dans le bois du Vésinet, entendirent deux coups de feu tirés simultanément, mais à grande distance l'un de l'autre.

Curieux de s'assurer s'il s'agissait de duel ou de chasse, ils coururent au plus près de l'endroit où la double détonation avait attiré leur attention.

Ils n'aperçurent ni adversaires, ni chasseurs; mais en prêtant l'oreille ils entendirent de sourds gémissements sortir d'un fourré du bois; ils s'y enfoncèrent, et virent gisant et se tordant sur le sol l'ancien apprenti de François Moucheron.

D'abordils le devinerent plutôt qu'ils ne le reconnurent. Sa face, criblée d'une volée de grains de plomb qu'il avait reçue en plein visage, saignait par toutes ses blessures.

Après déclaration faite à l'autorité et procèsverbal dressé, sans que le blessé eut été en état

d'entendre l'interrogatoire de l'officier municipal, on l'emporta sur une civière à l'hôpital de Saint-

Pour y arriver, il fallait longer le pont, traverser le Pecq, et par conséquent passer devant la maison de François Moucheron.

Le maître et les ouvriers de l'établissement rival, qui accompagnaient la civière, ordonnèrent aux porteurs de s'y arrêter, et, ameutant la foule, ils crièrent:

« C'est là qu'il est, l'assassin ; qu'il ose donc se montrer! »

La Moucheronne, qui ne pouvait se douter que ces vociférations étaient à l'adresse de son mari, vint sur sa porte suivie de ses deux jeunes filles. Quand, brusquement interpellée, elle eut répondu—ce qui était vrai— que François Moucheron était parti à la pointe du jour pour Ghatou, il s'éleva une si effroyable clameur que les enfants se cachèrent dans les plis de sa jupe.

(La suite au prochain numéro.)

l'Espérance du peuple. Cette première neige a élé bientôt fondue; hier, le froid était un peu moins vit que la veille.

L'Union, de Paris, parle ainsi d'un majisge célébré en notre ville il y a peu de jours:

Jeudi dernier a eu lieu à Saumur le mariage de Mille Thérèse de Wall avec M. Edouard de Sainte-Marie, neveu de M. le baron de Sainte-Marie (du Calvados). Les jémoins étaient: pour la mariée, MM. Arthur de Wall et Jamet, oncles; pour le marié, MM. de Boispréau et Gontrand de Sainte-Harie, cousins.

Ms l'évêque d'Evreux a daigné venir à Saumur pour donner la bénédiction nup-

fisle aux jeunes époux.

Jun grand nombre des personnes les plus honorables de la ville et des environs, M. les officiers et écuyers de l'Ecole de cavalerie ont saisi cette occasion de donner à la famille Jamet une marque d'intérêt et à M. le vicomte de Wall, ancien officier de l'Ecole établi depuis vingt-cinq ans dans la ville, une marque d'estime pour son honorable caractère et ses éminents ser-jices.

On sait que les hommes appelés par leurs numéros à servir dans la marine ont le prinilége, après leur temps d'activité, de ne rester que deux années au lieu de quatre dans la réserve. Le ministre de la marine demande que le terme de quatre ans soit maintenu; mais les hommes passeraient aussitôt dans la réserve de l'armée territoniale. Le motif invoqué est qu'au début d'une guerre, les marins de l'inscription manilime sont pour la plupart au large, soit sur les bâtiments de commerce, soit sur les bâteaux de nos grandes pêches. Mais les réserres du recrutement sont immédiatement sous la main.

Il importe donc de les conserver quatre

ÉLAGAGE DES HAIES ET ARBRES.

Par arrêté de M. le préfet de Maine-etloire, les arbres, les branches et les haies qui avanceraient sur le sol des chemins de grande communication et d'intérêt commun seront élagués à l'aplomb des limites de ces chemins, à la diligence des propriétaires, fermiers ou locataires, avant le 10 févrierprochain, terme de rigueur.

Il est enjoint auxdits propriétaires, fermiers ou locataires, d'abattre, dans le même délai, les arbres qui pencheraient sur la menidre à l'embarrasser

voie publique, de manière à l'embarrasser

Il est, en outre, ordonné aux riverains des chemins de grande communication et d'inlérêt commun, de couper et de récéper, à la même époque, les racines qui s'étendent dans les fossés ou sur le sol de ces chemins.

Rouillier, charpentier à la Chapelle-du-Genet, était dimanche à l'affût. Voulant tra-Terser une haie, il glissa d'abord son fusil par une ouverture. Quand il le retira, la gâthette fut accrochée par une branche et le Coup partit. Le malheureux reçut la charge a pleine poitrine et tomba mort.

Il laisse cinq petites filles en bas âge.

al,

OB.

HI

La Patrie rapporte que, d'après les instructions du ministre des travaux publics, les ingénieurs de la navigation font en ce moment des études sur les moyens les plus propres à prévenir les inondations des dilers cours d'eau de la France.

Jusqu'à ce jour, aucun système ne paraît lévaloir. Les ingénieurs proposent, pour trêter les crues subites qui surviennent à derlaines époques de l'année, les canalisations, les constructions de digues, etc. Enpour certains fleuves, tels que la Loire, serait question de construire, de distance distance, des sortes de lacs artificiels de grande étendue.

Lorsque toutes ses études auront été terainées, l'administration les soumettra au sonseil général des ponts-et-chaussées et des resteront annexées à une proposition crédit qui sera adressée à la future Asmblée

Toutefois, comme il s'agit ici d'opérations tonsidérables et qui se chiffreront par dizailes de millions, nous croyons savoir que intention du ministre des travaux publics actuel serait de répartir la dépense sur plutienrs exercices.

On prépare dans les préfectures l'application de la loi qui alloue une augmentation de traitement aux instituteurs, dont le traitement est inférieur au minimum de 800 francs.

D'après les états fourni par les préfectures, l'application de cette loi augmentera de 3,600,000 francs les dépenses du budget de l'instruction publique. Or le budget de l'Etat ne pouvant disposer sur ce point que d'un crédit de 4,200,000 francs, le reste, soit 2,400,000 francs, sera à la charge des départements et des communes.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes vient d'adresser aux préfets la circulaire suivante :

« Monsieur le préfet,

» Parmi les réformes que réclame notre enseignement supérieur et dont l'Assemblée nationale a reconnu l'urgence dans la loi du 12 juillet 1872, mon intention a été particulièrement appelée sur la nécessité d'assurer aux Facultés des sciences et des lettres le personnel d'élèves réguliers qui leur a manqué jusqu'ici. Il m'a paru que le moyen le plus efficace d'atteindre ce résultat consisterait à créer un certain nombre de bourses données par voie de concours à des candidats à la licence. Une pareille institution aurait le double avantage de développer l'action scientisique de nos Facultés et de rendre plus facile le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire.

» Les départements et les villes qui subventionnent des lycées et des collèges auraient donc un intérêt immédiat à faciliter à un certain nombre de jeunes gens se destinant à l'enseignement les moyens de compléter auprès de nos Facultés leur éducation scientifique ou littéraire; ils s'associeraient par là même aux efforts qui sont tentés de toutes parts pour développer la haute culture intellectuelle.

» Les intérêts élevés qui sont ici engagés ne sont point indifférents, j'en suis assuré, monsieur le préfet, au conseil général et aux municipalités du département que vous administrez. Je vous serai donc obligé d'appeler l'attention de ces assemblées sur les avantages de la mesure dont je poursuis l'adoption.

» Jewous prie de m'accuser réception de la présente circulaire et de me faire connaître, le plus tôt qu'il vous sera possible, les intentions du conseil général et des municipalités auxquelles vous aurez cru devoir faire des ouvertures. »

Les vins nouveaux. — Le temps n'est pas très-favorable aux vins nouveaux, qui opèrent péniblement leur seconde phase de fermentation. Déjà, certains correspondants de journaux vinicoles ont avancé que les vins n'auront pas la qualité qu'on leur prédisait il y a quelque temps.

Nous croyons que ces insinuations sont au moins prématurées, et qu'en cas de belles gelées au mois de décembre, les vins nouveaux peuvent acquérir les qualités qu'on les a jugés capables d'atteindre au moment du cuvage. Le monde est plein de gens qui voient les choses de trop loin, comme de gens qui ne les voient pas même lorsqu'elles arrivent.

Le vrai peut quelquefois n'être pas vraisemblable. Il paraît qu'on peut s'empoisonner en mangeant des perdrix à cette époque de l'année ou tout autre oiseau se nourrissant surlout du blé actuellement jeté en terre comme semence. Des cas d'empoisonnement de ce genre se sont, dit-on, présentés.

En voici l'explication: Beaucoup de cultivateurs emploient les sels de cuivre pour la conservation des grains qu'ils veulent ensemencer; les perdrix recherchent ces grains, les absorbent et accumulent ainsi dans leurs tissus une dose de cuivre qui, bien qu'insuffisante pour les tuer elle-mêmes, peut cependant occasionner de graves inconvénients aux personnes qui font usage de leur chair.

Les feux dans les champs. — Il est bon de rappeler qu'aux termes du Code pénal (art. 458) il est défendu d'allumer du feu dans les champs à moins de 400 mètres d'une maison, sous peine de prison. Un sieur Lambert, qui a été condamné pour ce fait par le tribunal de simple police de Sèvres, soutenait qu'il n'y avait lieu à condamnation que dans le cas d'incendie.

Le jugement porte, au contraire, qu'il y a contravention par le fait seul d'allumer du feu à moins de 400 mètres d'une habitation, qu'il y ait incendie ou non.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 28 novembre 1875. Versements de 59 déposants (10 nouveaux),

Remboursements, 6,094 fr. 23 c.

#### Variétés.

#### HISTOIRE DU PAVAGE.

Un journal rappelle les divers modes de pavages qui ont tour à tour prévalu dans les grandes villes, et les nombreux systèmes qu'on a successivement proposés pour remplacer la chaussée pavée ou pour remédier à ses inconvénients.

Carthage, s'il faut en croire l'historien Isidore, est la première cité antique qui ait été pavée : Primum autem Pæni dicuntur lapidibus stravisse. Mais il ne nous dit pas de quelle sortes de pierres les Carthaginois faisaient usage. Les Romains ont employé les roches volcaniques dans le pavage de leurs routes; et l'on suppose que l'intérieur de Rome était pavé de la même manière. Paris ne commença à être pavé qu'en 1185, sous Philippe-Auguste. « En ce temps-là, dit Rigord, le roi, occupé de grandes affaires et se promenant dans son palais royal (aujourd'hui Palais-de-Justice), s'approcha des fenêtres pour se distraire par la vue de la Seine. Des voitures, traînées par des chevaux, traversaient alors la cité et, remuant la boue, en faisaient exhaler une odeur insupportable.

Le roi ne put y tenir et conçut dès lors un projet très-difficile, mais très-nécessaire: il convoqua les bourgeois et le prévôt de la ville et, de par son outorité royale, leur ordonna de paver, avec de fortes et dures pierres, toutes les rues et voies de la Cité. »

Le 40 février 1832, en creusant la tranchée de l'égout de la rue Saint-Denis, on a trouvé deux anciennes voies : l'une qui, enfoncée à environ 19 centimètres au-dessous du sol, était pavée avec de larges blocs de pierres et quelquefois de grès ; c'est l'ancien pavé de Philippe-Auguste ; l'autre, plus enfoncée, à environ 9 centimètres de la première, était recouverte par un cailloutis : c'est l'ancienne voie romaine du temps des empereurs.

Les pavés que l'on emploie aujourd'hui à Paris proviennent de Bellay, de divers coteaux de la vallée d'Yvette, de la vallée de l'Ourcq, de Marcoussis, de Fontainebleau, etc.

Les ports sont généralement pavés avec de la meulière, afin d'exposer une surface résistante aux pieds des chevaux et de faciliterle débardage des bois. Quelques villes de province, entre autres Châteauroux, sont pavées de la même façon; d'autres, en assez grand nombre, sont pavés avec des cailloux roulés.

Florence, Naples et les villes du Midi de l'Italie sont pavées, comme l'ancienne Rome, en roches volcaniques.

En Hollande, où manquent le grès et la pierre, toutes les rues sont pavées avec des briques. Il en est de même à Venise.

Les Anglais ont essayé d'employer la fonte pour le pavage de leurs rues, puis le caoutchouc. Ce dernier mode de pavage est excellent pour les écuries. Il empêche les exhalaisons d'amoniaque de s'élever de l'urine corrompue, et évite que les animaux se blessent ou se couronnent en s'agenouillant sur la pierre. La cour d'entrée du château de Windsor est pavée de cette manière.

Enfin, on a voulu remplacer par le bois tous les matériaux dont nous venons de parler. Les Russes, les premiers, l'employèrent en 1834 pour le pavage des rues de Saint-Pétersbourg.

Le pavage en bois a été aussi essayé en Angleterre et en France; mais c'est surtout en Amérique qu'il est en honneur.

Le macadam n'est point un système de pavage, mais d'empierrement. C'est la route substituée à la chaussée pavée dans l'enceinte des villes, la route avec sa boue liquide et sa poussière.

Le bitume, ou asphalte, ne présente pas ces deux inconvénients; mais il est glissant, ne peut être employé pour recouvrir les chaussées en pente; on l'emploie plus spécialement dans la construction des trottoirs.

Pour la construction des chaussées, la luite reste donc circonscrite entre le macadam et le pavé.

Non-seulement Mac-Adam, ce magistrat écossais qui, à soixante ans, se fit cantonnier et en moins de trois ans remit dans son pays 150 milles de route en bon état, ce qui lui valut une récompense de 40,000 livres sterling, non-seulement Mac-Adam fut très-discuté de son vivant et l'est encore aujour-d'hui, mais on lui conteste la priorité de sa découverte. Le système de Mac-Adam, a dit Humboldt dans ses Tableaux de la Nature, système qui couvre les routes de boue en hiver et de poussière en été, était déjà pratiqué par les Péruviens avant l'arrivée des conquérants espagnols.

Il est cerlain, d'autre part, que Trévagnet, inspecteur général des ponts-et-chaussées sous Louis XVI, avait mis la même méthode en pratique dans l'ancienne province du Limousin, à l'époque de Turgot.

#### Faits divers.

Nous lisons dans le Journal du Loiret:

Plusieurs pharmaciens et négociants de notre ville ont été victimes d'une escroquerie qu'il nous semble utile de dévoiler pour mettre nos concitoyens et nos lecteurs des départements voisins en garde contre l'habile voleur qui se trouvait avant-hier à Orléans.

Un individu de grande taille, de force moyenne, portant barbe et cheveux châtains, paraissant âgé de 30 à 35 ans, se présentait muni d'échantillons chez les pharmaciens, leur proposant de l'alcool à trèsbon compte.

S'il trouvait preneur, il partait pour aller chercher sa marchandise, revenait plus tard accompagné d'un commissionnaire et faisait entrer le fût à livrer dans le magasin. Là îl insistait pour qu'on vérissat son alcool et qu'on s'assurât, par le dosage, que le liquide était conforme à l'échantillon. L'opération faite, il touchait l'argent et disparaissait.

Seulement quand l'acheteur s'avisait de vouloir transvaser l'alcool, il en trouvait un litre environ, enfermé dans une sorte d'entonnoir de ferblanc établi sous la bonde du fût. Le restant était de l'eau pure.

Espérons que l'audacieux filou, qu'une première tentative couronnée de succès a pu encourager, ne tardera pas à tomber entre les mains de la justice.

Nous serons bientôt au niveau de la Calabre, dit une correspondance de Vaucluse. Depuis huit à dix jours, les vols se succèdent dans notre plaine: en une seule nuit, sept maisons de campagne ont été dévalisées sur le territoire de Villeneuve; et sur la route de Vaison à Carpentras, tous les voituriers ont été arrêtés dans une des dernières nuits.

Pour les articles non signés : P. Godet.

#### Publications de mariage.

Jean-Baptiste Arnold, peintre-photographe, et Anna Sauret, sans profession, tous deux de Saumur.

Romain Hégron, négociant, et Sarah-Ann Vincent, sans profession, lous deux de Saumur.

Maurice-Constant Clairet, employé d'octroi, et Joséphine-Marie-Louise Mauffray, sans profession, tous deux de Saumur.

Jean Denis-Alphonse Simon, cavalier de manége, et Marceline Camille Collasseau, journalière, tous deux de Saumur.

Ludovic-Bernard Reveillot, cordonnier, et Prudence Bouzier, couturière, tous deux de Saumur.

Jean-Raoul Feignoux, représentant de commerce, de Châtellerault, et Juliette-Augustine-Athénais Pie, sans profession, de Saumur.

CRÉDIT GÉNÉRAL — La maison ABEL PILON, de Paris, par une excellente combinaison, offre à tous son concours. (Voir aux annonces.)

#### Théatre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. ENILE MARCK.

LUNDI 29 novembre 1875,

## LE SOURD, ou L'AUBERGE PLEINE

Opéra-comique en 3 actes, paroles de Leuven et Langlé, musique d'Adam.

Joué par MM. Descamps, Simon, Moreau, M<sup>mos</sup> Leclerc, Debleye, Simon et Hennesse.

#### LE MAITRE DE CHAPELLE

Opéra-comique en 1 acte, paroles de Mme Sophie Gay, mosique de Paër. Joué par MM. Diepdalle, Moreau et M11. Mascart.

#### LE MARIAGE AUX LANTERNES

Opérette en 1 acte, paroles de Michel Carré et Léon Battu, musique d'Offenbach.

Jouée par M. Moreau, Miles Mascart, Leclerc,

Ondre: 1. Le Mariage aux lanternes; 2. Le Maître de chapelle; 3. Le Sourd.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Un nouvel ouvrage d'Alphonse Karr ayant pour titre: ... Plus c'est la même chose, vient de paraître chez les éditeurs Michel Lévy. C'est la contre-partie de Plus ça change, publié avec tant de succès il y a quelques semaines. On retrouve dans ce livre, est-il besoin de le dire? toute la verve du spirituel et celèbre auteur des Guépes et de tant d'autres œuvres remarquables.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Sante de Du Barry, de

## REVALESCIÈRE

Vingt-huit ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, mauvaises digestions, gastriles, gastralgies, glaires, vents, aigreurs. acidités, palpitations, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, etouffements, etourdissements, oppression, congestion, nevrose, insomnies, melancolie, diabète, saiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, ha-leine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang, ainsi que toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant ou après certains plats compromettants, oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, scule; rénssit à éviter tous les accidents de l'enfance. - 85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Ploskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stoart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, M. le professeur docteur Beneke, etc., etc.

Cure Nº 65,311.

Vervant, le 28 mars 1866. Monsieur, - Dieu soit beni! votre Revalescière m'a sauvé la vie. Mon tempérament, naturellement faible, étail ruine par suite d'une dyspepsie de huit ans, traitée sans résultat favorable par les medecins, qui déclaraient que je n'avais plus que quelques mois à vivre, quand l'éminente vertu de votre Revalescière m'a rendu la santé.

A. BRUNELIÈRE, curé.

Cure Nº 45,276.

PHTHISIE. - M. Roberts, d'une consomption pulmonaire avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années.

Cure Nº 74.442.

Courmes, par Vence (Alpes-Maritimes), juillet 1871.

Depuis que je fais usage de votre bienfaisante Revalescière, je ressens une nouvelle vigneur; la laryngite dont je souffre depuis deux ans tend à disparaître avec le malaise que j'éprouvais dans MEYFFRET, cure. tous mes membres.

Cure Nº 68,413.

M. Lacan père, de 7 ans de Paralysie des jambes, des bras et de la langue.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle écono o se encore 50 fois son prix en médecines. En teî es : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil , 7 fr.; 12 kil., 60 fr. - Les Biscuits de Revalescière rafraîchissent la houche et l'estomac, enlèvent les nausées et les vomissements, même en grossesse ou en mer. En boites de 4, 7 et 60 francs. - La Revalescière chocolatée rend appetit, digestion, sommeil, energie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois plus que la viande et que le chocolat or-dinaire, sans échaosser. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.: de 48 tasses, 7 fr., de 576 tasses, 60 fr.; on environ 10 c. la tasse: - Euvoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. Common, rue Saint-Jean; M. Gondrand, rue d'Orléans; M. Besson, successeur de M. Texien; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. Russon. quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. - Du Barry et C., 26, place Vendôme, Paris.

Evitez les contrefaçons. - N'acceptez que nos boîtes en ferblanc, avec la marque de fabrique Revalescière Du Barry, sur les étiquettes. (531)

#### 8. année. LE MONITEUR

DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE Parait tous les Dimauches EN GRAND FORMAT DE 16 PAGES

Résumé de chaque numéro : Résumé de chaque numéro:

fr. Bulletin politique. Bulletin financier. Bilans des établissements de crédit. Recettes des chemins de fer.

crédit. Recettes des chemins de fer.

Al Cature des coupons èchus, des appels de fonds, etc. Cours des valeurs en hanque et en bourse. Listes des tirages. Vérifications des numéros sortis. Correspondance des aboanés. Renseignement.

PRIME GRATUITE

Manuel des Capitalistes 1 fort volume in-8°

- 7, rue Lafayette, 7 - PARIS Envoyer mandat-poste ou timbres-poste. CHEMIN DE FER DE POITIERS

## Service d'hiver.

6	heures	10	aumur p	di	Poitiers.
11				uu	matin.
1	-	40	11.24	do	soir.
7		40	-		
		). Y			
1,7	<i>eparıs d</i> heures	e F	oitiers p	our du	Saumur
1,7	heures	30	minutes	du	Saumur matin.
6 10 12	heures	20	minutes	au	Saumur matin.

P. GODET, propriétaire-gérant.

A CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF THE PARTY OF		·							
	COURS DE	LA	BOURSE	DE	PARIS	DU	27	NOVEMBRE 18	75.

Valours au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Balsse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Derni		Haus	80	Baiss
3°/. jouissance décembre	230 a 482 50 500 a 350 d 351 25 46 a 12925 5 55 5 495 355 b 1	p 9 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5	0 B 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov Crédit Mobilier	740		5 2 25 2 50 2 50 2 50 2 50 2 50	Canal de Sucz, jouiss. janv. 70. Crédit Mobilier esp., j. juillet. Société autrichienne. j. janv.  OBLIGATIONS.  Orléans. Paris-Lyon-Méditerranée. Est. Nord. Ouest. Midi. Deux-Charentes. Vendée. Canal de Suez.	746 698 640 318 318 323 317 317 285 232 515	75 9 50 9	38 13 1	- 1	5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5 5

CHEMIN DE FER D'ORLEANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS. 3 heures 8 minutes du marin, express-poste. (s'arrête à Angers).

soir.

omnibus.

express-poste

Ą.	7 10000	13	-	-		exp	ress.	
7	_	23	4.30	-	- ,		albus.	
	DÉF	ART	S BE	SAUMU	R 1	/ERS	TOURS.	
3	heures	. 4	mlnut	es du n	nati	n, or	nnibus-n	aist
8	_	20	_			on	anibus.	
9	-	50			-	er	press.	
13	-	38	_		oir.	. 01	mnibus.	

Letrain d'Angers, quis'arrête à Saumor, arrive à 6h. 481

Etude de M. LAUMONIER, notaire à Saumur.

#### AVENDRE

AU DÉTAIL,

#### UNB MAISON A CHAMPIGNY Joignant M. Roy,

Et cinq hectares environ de vignes, ferres et bois taillis, situes, pour la plus grande partie, sur la commune de Souzay, puis sur Parnay et Saint-Cyr.

Pour les détails, voir les placards

affichés. S'adresser, pour traiter, à M. Ta-VEAU, géomètre-expert à Bagneux, ou à M' Laumonier, notaire. (561)

#### A LOUER

Pour entrer en jouissance de suite,

#### CAVES DE L'ANCIENNE BRASSERIE DE SAINT-FLORENT.

Maison d'habitation, écurie, hangar et deux jardins; le tout attenant aux caves.

S'adresser à M. de Lafrégeolière, à Saint-Florent.

LES PERSONNES qui désirent guérir vite et bien: Urines irritées.-Ecoulements.— Rétrécissements - Douleurs de la Vessie et des Reins. - Gravelle et Goutte, prendront tout OVULES SUEDOIS, de suite les OVULES SUEDOIS, seul remède efficace, agréable et peu coûteux. - Boîte de 80 ovules, A fr. (envoifrance). Conseils gratuits. Pour les cas difficiles, consultations écrites d'un grand médecin. Pharmacie COLOMER, 103, rue Montmartre, Paris.

#### FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rus du Marche-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes metalliques.

## NOUVEAUTÉS

# Eug. BIZERAY

Rue de la Tonnelle, à Saumur,

pour conduire une machine à coudre.

Ouvrage assuré toute l'année, à 2 fr. 75 ou 3 fr. par jour, selon les capacités.

## BELLANT

DENTISTE

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

8 fois sur 10

les migraines et névralgies sont calmées en quelques minutes par les Perles d'essence de térébenthine du docteur Cler-

Si dès la première sois ce médicament n'agit pas, inutile de persévèrer ; il soulage de suite ou

Chaque flacon do prix de 2 francs, contient 30 perles, ce qui remet le traitement d'une névralgie ou d'one migraine au prix moyen de 20 centimes.

A titre d'essai, il sera délivré gratuitement quelques perles à toute personne qui voudra juger de leur prompte efficacité. S'adresser, à Saumur, pharma-

(569)

## GODENÈCHE

RESTAURATEUR

Rue du Portail-Louis, Saumur,

Informe les propriétaires qu'il prend en pension des chevaux à la journée, à la semaine, au mois et à

Conditions avantageuses. (530)

UNE MAISON DE COMMERCE demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME DEMANDE des parquets à cirer, soit au mois, soit à l'année.

S'adresser rue du Temple, nº 9, à

# Remède souverain pour la guérison rapide des Irritations de poitrine, Rhumes, Bron-

chites, Grippe, Maux de gorge, Rhumatismes, Lombagos, Douleurs, etc. Dans toutes les pharmacies, 1,50 la Boîte de 10 feuilles. Se défier des contrefaçons.

Bonbon purgatif, le plus facile à prendre et le plus efficace contre la Constipation, la Bile, les Glaires, les Maux d'estomac, etc. 3 fr. la boîte de 100 parles. Se vend partous.

POUR L'ACQUISITION DE LA LIBRAIRIE ET DE LA MUSIQUE CINQ FRANCS PAR MOIS

. 28

JUSQU'A CENT FRANCS D'ACQUISITION Pour un achat au-dessus de cent francs, le payement est divisé en vingt mois.

En province, les recouvrements se font par mandats de vingt francs tous les quatre mois, pour un achat de cent francs et au-dessous.

ABEL PILON, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris

EXTRAIT DU CATALOGUE DE LIBRAIRIE La Sainte Bible, illustrée par Gustave Doré, édition Mame, 2 vol. in-fol. 200 fr. Missale Romanum, splendide édit. Mame, 1 vol. in-folio richement relié, doré. 85 fr. CHATEAUBRIAND. Œuvres illustrées de la constant d 9 gros vol. in-8° jesus. MUSSET (Alfred de). Œuvres complete

Les Evangiles. Grandes illustrations de Bida, édit. Hachette richement reliée. 700 fr. DUFOUR. Grand Atlas universel, le Grande carte de France, montée sur toile trouleau, pour bureaux. 25 fr. Géographie. Dernière édition, par Malle-Brun fils, 8 vol. in-8°, gravures sur acier et coloriées, broché. 80 fr.

Causes célèbres illustrées, 7 vol. 49 fr. Art pour tous, par C. Sauvageot, 13 vol.

cartonnés.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°.

BREHM: La Vie des animaux, illustrée

cartonnes.

PELOUZE et FREMY. Traité de chimie générale, analytique, industrielle et agricole, 7 vol. grand in-8°.

BREHM. La Vie des animaux, illustrée de nombreuses vignettes. 4 vol. in-8°. 42 fr.

L'Ecole normale, journal d'éducation et d'instruction, bibliothèque de l'enseignement pratique. Ouvrage indispensable aux instituteurs. 43 vol. in-8°.

65 fr.

de Lonis XIV. 9 vol. in-8°.

de Lonis XIV. 10 vol. in-8°. teurs. 13 vol. in-8°.

grande édition, avec illustrations de 10 magnifiques vol. in-8°. MICHAUD. Biographie, 45

m-8°.
MARTIN (Henry). Histoire de France

17 vol. in-8° avec gravures.

LAMARTINE. Correspondance, moires et Poésies, le tout inédit, 7 volement par le 18 f. 20 f. 3 f. 3

in-8°. LAROUSSE. Grand Dictionnaire w versel du XIX° siècle, 15 vol.

ve

un

gil

OUVRAGES DE MM. MICHEL LEVY FRÈRES, DENTU, AMYOT, LEMERRE, ETC.

Fourniture immédiate de la totalité des demandes de tout ce qui existe en œuvres l'eales éditées à Paris : Méthodes, Etudes, Partitions d'Opéras, Morceaux détachés d'Opéras, Mosique religieuse, etc.

La Musique étant marquée prix fort sera réduite des deux tiers, c'est-à-dire qu'un caun marqué six francs sera vendu deux francs, etc. — Cette diminution se tranve faites entalogues.

Collection complète des œuvres spéciales pour piano à deux mains, doigtée par Mos Beethoven, Mozart, Weber, Haydn, Clementi, soit 11 volumes grand format. Prix: Envoi ranco des Catalogues, comprenant les grands ouvrages illustrés, la Littère les Romans et ouvrages divers et le Catalogue spécial de Musique.

## REVUE

HISTORIQUE, LITTERAIRE ET ARCHEOLOGIQUE DE L'ANJOU

Publiée sons les auspices du Conseil general. NOUVELLE SÉRIE ILLUSTRÉE,

Paraît le 15 de chaque mois et forme chaque année deux beaux volumes ABONNEMENT: Un au, 12 fr. A la librairie de E. BARASSE, rue Saint Laud, 83, Angers.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

cie Besson.